



Compte rendu du Conseil Municipal
de
SAINT MARTIN DE FONTENAY
Séance du 9 Juillet 2014

Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Le Mercredi 9 Juillet 2014, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Madame Martine PIERSIELA, Maire.

Etaients présents :

Madame Martine PIERSIELA, Maire

Messieurs GLINEL Jean-Pierre, METAIRIE Silvère, MALAQUIN Jean-Louis,
Mesdames DESMOUCEAUX Béatrice, LEMAITRE Valérie, MOUZANUIK Simone,
Adjoints au Maire

Messieurs BARBIER Joël, BON-GLORO Pierre-Michel, ENOUF Thierry, FRIMOUT
Olivier, GASNIER Philippe, LETELLIER Benoît, Conseillers municipaux
Mesdames AUDOUARD Fabienne, BOUVIER Yvelise, DUMONT Sylvie, GODIN
Betty, GUERIN Sylvie, LE BARZIC Aurélie, LEFRANCOIS Claudine, LELOUP
Isabelle, Conseillères municipales

Absents :

Monsieur DRAPIER Frédéric (Pouvoir à Monsieur BON-GLORO Pierre-Michel)
Monsieur LAÏSSOUB Tony (Pouvoir à Madame MOUZANUIK Simone)

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 2

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame GODIN Betty est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 Juin 2014 : Monsieur GASNIER Philippe fait remarquer que sa demande concernant le coût de l'embauche de la Catégorie A n'a pas été écrit sur le compte-rendu.

Votants : 23

Abstentions : 4

Pour : 19

Le compte-rendu du 4 juin 2014 est adopté à la majorité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Juin 2014 : Monsieur BARBIER dénonce le fait qu'il n'y ait pas eu de débat concernant le recrutement de la Catégorie A et demande que cette phrase soit enlevée.

Votants : 23

Contre : 3

Abstention : 1

Pour : 19

Le compte-rendu du 11 Juin 2014 est adopté à la majorité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Juin 2014 : Monsieur BARBIER trouve le tarif de la garderie excessif par rapport à une assistante maternelle agréée. Le débat sera repris ultérieurement.

Votants : 23

Abstention : 1

Pour : 22

Le compte-rendu du 20 Juin 2014 est adopté à la majorité.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent d'intégrer les délibérations prévues à l'ordre du jour lors de la présentation de chaque rapport de commission ou s'ils préfèrent que chaque point soit voté après les rapports de commissions.

Le Conseil Municipal accepte que les délibérations soient intégrées avec le rapport des commissions.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

ENSEIGNEMENT

Monsieur MALAQUIN Jean-Louis donne le compte rendu de la réunion du conseil d'école du 17 Juin dernier.

A la rentrée 2014-2015 l'effectif est de 226 élèves répartis comme suit :

- 40 Grande Section
- 37 CP
- 26 CE1
- 42 CE2
- 39 CM1
- 42 CM2

La répartition des classes sera la suivante :

- 2 Grande Section de 20 élèves
- 1 CP de 24 élèves
- 1 CP/CE1 de 23 élèves
- 1 CE1/CE2 de 22 élèves
- 1 CE2
- 1 CE2/CM1 de 24 élèves
- 1 CM1/CM2 de 24 élèves
- 1 CM1/CM2 de 24 élèves
- 1 CM1/CM2 de 24 élèves

Les CM1/CM2 seront séparés car il y avait beaucoup d'élèves perturbateurs l'an dernier.

Quatre groupes partiront à l'étranger :

- Allemagne en octobre

- Turquie en décembre
- Espagne en février
- Pologne en mai

Le bilan du projet Comenius est satisfaisant dans l'ensemble.

L'accueil des Anglais semaine 24 s'est déroulé sans souci.

Toutes les classes ont effectué une sortie scolaire pour la fin de l'année.

Les dix séances de piscine pour les CP seront regroupées sur une durée plus courte.

Lors du Conseil d'école du 24-6-2014, il a été évoqué qu'une liaison avec le collège sera mise en place afin de créer un blog, un jeu sur les mathématiques, mesuratique et un travail de différenciation.

Des parents d'élèves ont évoqué des remarques sur l'accompagnement des élèves pendant la garderie. Monsieur MALAQUIN précise que ce n'est pas le but des études mais les agents veulent bien aider les élèves.

Les parents ont également demandé que les GS soient séparés des élèves pour une meilleure aide aux devoirs. Le règlement distribué aux parents rappelle que ce n'est qu'un accompagnement aux devoirs, mais pas une aide.

Une réunion a eu lieu le 25 Juin avec les agents de l'école afin de connaître les modes de fonctionnement pour le ménage en vue de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Aucune demande particulière n'a été formulée.

Dans l'attente de la validation des heures par le centre de gestion, les agents concernés seront rémunérés en heures complémentaires.

SYNDICAT ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Syndical s'est réuni le 26 Juin dernier.

Plusieurs points ont été abordés à l'ordre du jour :

- adhésion au groupement pour la fourniture en gaz et d'achat d'électricité : le Conseil Syndical a accepté à l'unanimité d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes gaz naturel et électricité
- les convocations et compte-rendus seront envoyées par mail cela permet des échanges rapides et économiques
- pendant les travaux de réfection de la salle Revel, l'accueil de loisirs ira déjeuner à la cantine
- la famille de l'enfant autiste continue ses recherches de financement
- les membres du bureau du conseil syndical ainsi que les deux maires se réuniront pour étudier les différents points évoqués lors du dernier conseil syndical
- le lundi 16 Juin dernier, un agent de St Martin a constaté que les appareils frigorifiques de la Salle Revel étaient tous hors service, alors que les repas étaient déjà livrés. Le prestataire a été aussitôt alerté et les relevés de température lui ont été communiqués. Un courrier a été transmis pour demander un geste commercial
- Monsieur le Président a demandé au prestataire de chiffrer le coût supplémentaire pour la fourniture de pain avec les repas, le coût au repas est supérieur à la facturation actuelle par nos boulangers locaux.
- indemnisation du vice-président : les élus de St Martin de Fontenay considèrent que le vice président qui a la même délégation de pouvoir et de signature que le Président sans restriction, comme il en est le cas dans certains autres syndicats où le vice-président perçoit une indemnité indépendamment des autres indemnités auxquelles il peut prétendre, puisse percevoir une indemnité. L'argumentaire de non cumul avancé par la Municipalité de St André sur Orne n'est pas recevable pour St Martin de Fontenay. Cette indemnité tient compte de la charge de travail au sein du Syndicat. Le Conseil

Municipal par 16 voix pour et 7 abstentions donne un avis favorable pour l'indemnisation du vice-président sachant que cette décision doit être prise par le Syndicat.

La classe de Grande Section est délocalisée depuis septembre 2006 sur notre commune. L'Inspection Académique a rattaché administrativement cette classe à l'école primaire depuis le 1^{er} Septembre 2007. La Commune de St Martin accueille les élèves de Grande Section et participe aux frais de fonctionnement de l'école maternelle en versant une subvention au Syndicat à hauteur de 58 %. Monsieur GASNIER signale que cela ne devait plus être au nombre d'habitants mais au nombre d'élèves. Ce calcul n'a jamais été fait. Monsieur DELBRUEL ne veut pas revenir sur le passé. En 2006, le Syndicat n'a pas établi de convention. Il serait souhaitable de trouver un compromis sur les dépenses avec une répartition en fonction du nombre d'habitants ou du nombre d'élèves.

SIVU DU COISEL

Un reliquat sur un prêt renégocié a été réclamé par le Trésor Public. Ce montant d'environ 10 000 € avait été provisionné sur le budget.

Aucun coût supplémentaire n'est prévu pour St Martin et St André.

L'entretien des haies va être effectué.

COMMISSION TRAVAUX

Projet Groupe Scolaire :

L'école primaire est actuellement trop petite et l'école de musique en manque de place.

Des logimobils sont en place mais coûtent 5600 € par an de location, la réhabilitation de l'ancien collège en école primaire est impossible, la DDTM a refusé le permis étant donné la présence de galeries de mine.

La seule solution serait de construire une école neuve.

L'idéal serait de trouver un terrain à proximité du collège pour avoir un pôle enseignement. Cette école pourrait accueillir les classes de maternelle et un restaurant scolaire avec une cuisine traditionnelle.

Actuellement le coût de fonctionnement de l'école maternelle est calculé sur le nombre d'habitants et St André a le projet de l'agrandir avec une participation de la commune de St Martin.

Dans l'hypothèse de transfert de la compétence « Enseignement » par Caen la Mer, Saint André sur Orne nous demandera de dissoudre le Syndicat.

Monsieur BARBIER précise qu'il faut tenir compte de l'évolution de la population et du devenir du territoire et des compétences des communautés de commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de partir sur une étude de pôle enseignement.

Il autorise Madame le Maire à signer tout document permettant de lancer cette étude.

SECURITE ROUTIERE

Un projet de mise en sécurité est en cours sur la RD562 et la RD89.

Au niveau de la pharmacie Route d'Harcourt un nombre important de piétons traversent à cet endroit. Une esquisse devra être fournie pour une mise en sécurité de ces points dangereux.

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2013 est consultable en Mairie.

Monsieur GLINEL Jean-Pierre informe qu'un rendez vous à la Préfecture est prévu pour la continuité du dossier avec Caen la Mer.

Un passage de caméra a eu lieu sur le parking devant le lavomatic route d'Harcourt.

Les raccordements en eaux usées seront refaits.

Une étude sera lancée pour calculer la charge des eaux pluviales pour revoir le diamètre des buses.

SALLE REVEL

Les travaux de la salle débuteront lundi 15 Juillet (peinture + fenêtres).

L'entreprise GUERIN effectuera les travaux de peinture et l'entreprise FOUQUES les fenêtres.

Le montant total de ces travaux s'élève à la somme de 27 836 € HT.

Le délai des travaux est de 1 mois.

COMMISSION INFORMATION-COMMUNICATION

Monsieur METAIRIE Silvère a eu contact avec Monsieur BERTOIA, (Société Cadres Blancs) qui gère les panneaux de la commune (1 abri bus + 5 panneaux). Nous avons à notre disposition contractuellement 1 face sur chaque panneau pour pouvoir insérer :

- Plan de la commune
- Information associative
- Message générique (Ralentissez enfants / Bienvenue à St Martin de Fontenay, calendrier des manifestations etc...)

L'utilisation de ces panneaux sera un très bon moyen de communication. Les mises en place se feront le mardi ou le mercredi à notre demande.

Un prochain bulletin papier devrait être distribué pour la rentrée de septembre pour revenir sur ce qui a été fait depuis début avril (gestion des déchets, rythmes scolaires etc.)

En accord avec la commune de Saint André sur Orne et pour la dernière fois avant de le gérer directement avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Orne, le guide des activités se limitera cette année au secteur sportif pour un coût de 775 € HT. Cette somme était prévue au budget 2014.

Depuis fin mai, la commission information/communication s'est réunie 3 fois afin d'étudier la création du site internet de la commune.

Trois prestataires ont été sollicités, la société ZEPHIR-WEB situé à Caen a été retenue pour les raisons suivantes :

- Très bon contact et bon accompagnement lors des contacts
- Très bon book de prestations réalisées par le prestataire
- Le CMS utilisé (Gestion du contenu web) est libre et non propriétaire permettant de pouvoir gérer la structure du site en cas de souhait de modification et plus simple en cas de reprise par un autre prestataire.
- Objectifs d'obligation de réussite commune entre le prestataire et la municipalité

Le coût de la création s'élève à 4668 € TTC

Le coût annuel de l'hébergement et gestion nom de domaine : 150 € HT

Un contrat de maintenance de 5H : (490 € HT) sera également souscrit.

Le site devrait être livré si tout va bien fin septembre début octobre.

Dès que le devis sera signé, une page d'accueil sera mise en place annonçant la création d'un site de la commune.

Une démonstration sera envisagée à la Salle Revel avec le prestataire en présence des élus et des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de cette société et autorise Madame le Maire à le signer.

PANNEAUX LUMINEUX

Une charte est mise en place pour la gestion des panneaux lumineux en concertation avec l'agent chargé de la mise à jour des informations.

SYNDICAT ECOLE DE MUSIQUE

L'augmentation des tarifs à l'école de musique est de 2 %.

Des flyers sont imprimés pour la rentrée indiquant les tarifs et les permanences d'inscription.

Les élus participeront aux inscriptions de l'école de musique.

Vu la réforme des rythmes scolaires, les horaires seront peut être revus à la rentrée.

L'indemnisation du Président a été revue et adoptée par le Conseil Syndical.

Une rencontre a eu lieu avec les professeurs, les élus et le journaliste à la Mairie.

Deux nouveaux professeurs seront recrutés à la rentrée : un en guitare, un en violon.

Le bilan du spectacle de fin d'année est positif, pour l'année prochaine il est fixé au 30 Juin 2015.

Un professeur de musique a fait une proposition afin d'intégrer des élèves de l'école de musique à un spectacle de l'Association Culturelle « C'est Coisel ».

Les enseignants demandent que les locaux soient plus adaptés, une rénovation a été demandée.

Il serait envisageable de voir avec les communes de May sur Orne et Saint André sur orne si des salles seraient disponibles.

SDEC ENERGIE

Monsieur ENOUF Thierry donne le compte rendu de la réunion du Sdec Energie qui a eu lieu le 20 Mai dernier.

30 communes étaient présentes.

La présentation et l'utilité du Sdec Energie ont été faites.

Le rapport annuel 2013 a été adopté.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE

Madame AUDOUARD Fabienne fait l'exposé de la réunion du 30 Juin au Conseil Général sur la sectorisation des collèges.

Un point est fait sur les capacités d'accueil des collèges.

Les communes de Bourguébus et de Soliers voulaient construire un nouveau collège. Une étude plus ciblée sera réalisée.

L'effectif du collège à la rentrée sera de 740 élèves.

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR LA MIGRATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Caen Métropole avait envoyé un courrier le 11 Février 2013 rappelant que les POS approuvés antérieurement à la loi SRU doivent être compatibles avec le SCOT sans délai. L'incompatibilité de notre POS avec le SCOT constitue un motif d'illégalité qui

nécessite d'être vigilant sur sa mise en œuvre dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme.

Un nouveau rappel a été transmis le 2 Juin dernier à la Mairie ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne.

La loi ALUR du 24 Mars 2014 article 135 rendra caducs tous les POS au 1/01/2016 si les communes concernées n'ont pas engagée de procédure de révision en PLU avant la fin de l'année 2015 (révision qui devra être achevée en mars 2017).

Les communes qui n'auront pas enclenché de procédure de révision se retrouveront soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) avec toutes les contraintes sur le territoire, seule la commune de St Martin est en POS, la CCVO n'engagera pas un PLUI avant 2017. Pour les autres communes, le PLU est terminé ou en cours d'élaboration.

Madame le Maire expose les besoins de notre commune en matière d'aménagement, de développement de l'artisanat et au tissu économique, de foyers logements pour nos jeunes et nos seniors.

Il convient d'engager la procédure pour faire évoluer le document d'urbanisme le plus rapidement possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'engager la révision du POS pour la migration en PLU.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Notre commune accueille de plus en plus de revenus « aisés », les salaires moyens sont en recul « ouvriers ».

Il serait souhaitable de garder des logements pour tous avec une mixité intergénérationnelle et sociale : jeunes, jeunes ménages, seniors, cadres ou ouvriers.

Un Droit de Préemption Urbain doit être mis en place.

La commune ne va pas préempter et acheter tous les terrains, les règles agricoles devront être respectées. La commune en mettant en place le DPU, veut garder la main sur le foncier du territoire. Pour éviter la spéculation sur les prix du m2 revendu aux futurs acquéreurs et aussi avoir toujours un droit de regard sur les transactions futures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix Pour et 1 abstention, décide de mettre en place un droit de préemption urbain sur tout l'ensemble de la commune bâti et non bâti.

COMMISSION DES FINANCES

Madame LEMAITRE Valérie présente la décision modificative n° 1 concernant :

Dépenses de Fonctionnement :

- Recrutement d'un attaché et rythmes scolaires : 58 992 €
- 2 emprunts + Certificat administratif (122 €) : 3 800 €

Recettes de Fonctionnement :

- Compensation encaissé non voté : 1395 €
- Fonds national de péréquation et intercom : 24 401 €
- DGF notification Préfecture 320109 € voté 312 200 € + 7909 €
- Notif DGCL 96 014 € voté 70 000 € + 26 014 €
- Compensation encaissé non voté 3073 €

Dépenses Investissement :

- Licence Odyssée 357 € + site internet 5439 €
- Matériel bureau et informatique : 16 915.23 €

- Mobilier voté 16 000 € Décision modificative + 10 000 €

Recettes Investissement :

- TLE encaissé non voté 32 711.23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette décision modificative n° 1 et autorise Madame le Maire à signer cette décision.

COMMISSION ANIMATION

Une réunion a eu lieu le 17 Juin à Iles afin d'organiser la cérémonie de la libération de la commune le 27 Juillet 2014.

Une réunion de la commission animation est prévue le 15 Juillet prochain pour l'organisation et la mise à disposition des personnels et des véhicules avec une collaboration éventuelles des Communes de Saint André sur Orne et May sur Orne.

CONSEIL MUNICIPAL : TRANSMISSION DES CONVOCATIONS ET DES COMPTES RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire demande au Conseil Municipal si les convocations et les comptes rendus de conseil doivent être transmis par mail ou par correspondance.

Le Conseil Municipal décide par 22 voix que tous les documents soient transmis par mail sauf une personne qui a demandé l'envoi par courrier.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE

Monsieur MALAQUIN Jean-Louis présente le projet d'approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acte constitutif de groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité.

La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 5 de l'acte constitutif.

Il autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution.

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2015

Le tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale a été effectué.

Il s'agit de :

- Madame MORIN Guenaëlle, 1 Rue des Chasses
- Monsieur FABLET Hervé, 16 Rue du Clauset
- Madame FALUE Roberte, 33 Impasse des Romains
- Madame DUBOSCLARD Claudine, 17 Rue Louis Lefèvre
- Monsieur RIVIERE Jean-François, 2 Rue des Chasses
- Monsieur LE CANU Tony, 2 Rue Claude Monet

INFORMATIONS

Monsieur JODOCIUS Thibault, Podologue, n'a pas reconduit son bail au 30/06/2014 pour le logement situé au 6 Rue de Biganos car il s'est installé dans le nouveau Cabinet Médical depuis le 1er Juillet.

Le Conseil Général remettra à la rentrée un dictionnaire à chaque élève entrant en 6^{ème}.

Dans le cadre du 70ème anniversaire du Débarquement, le Conseil Général en accord avec Monseigneur Boulanger, Evêque du Diocèse de Bayeux Lisieux souhaite faire exceptionnellement sonner les cloches de toutes les églises du Calvados le 14 Juillet à 14 Heures, jour de la Fête Nationale, Symbole de la Liberté.

Le SMICTOM de la Bruyère a fait parvenir le compte-rendu de leur assemblée générale du 26 Juin dernier. Il est consultable en mairie.

En raison du lundi 14 Juillet, la collecte des ordures ménagères est reportée au mardi 15 Juillet. Les habitants de la commune se plaignent de ne plus avoir de ramassage des encombrants. Des difficultés de discussion se présentent avec le Président.

Le Syndicat d'Eau Potable a envoyé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2013 établi par la DDTM. Le Conseil Syndical a adopté le rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le rapport en application du décret du 6 Mai 1995 de la loi sur l'eau.

Le rapport d'activités 2013 a été transmis par les services de la Préfecture. Il est consultable en mairie.

Le Conseil Régional de Basse Normandie a remis une médaille commémorative à chaque mairie des communes bas-normandes à l'occasion du 70ème anniversaire du Débarquement.

Monsieur BARBIER demande si les horaires des rythmes scolaires sont validés. Une convention avec l'UNCMT est en cours de validation. L'UNCMT est en cours de recrutement des animateurs pour le périscolaire.

La Fête de Biganos aura lieu les 18, 19 et 20 Juillet. La délégation martifontaine sera composée de 25 personnes dont 17 utiliseront le transport collectif proposé.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 9 Septembre 2014 à 20 Heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.